

DEC141642DR01

Décision portant nomination de Mme Lydie PAVILI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC) et nommant M. Daniel FABRE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 5 mai 2011 ;

Considérant que Mme **Lydie PAVILI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Lydie PAVILI**, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Lydie PAVILI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Lydie PAVILI** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le **06 JUIN 2014**

Daniel FABRE

Directeur de l'UMR 8177
(Signature)



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS



Le Président

Pierre-Cyrille Hautcœur